



14ème législature

Question N° : 14099	De M. Alain Marsaud (Union pour un Mouvement Populaire - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > traités et conventions	Tête d'analyse > convention fiscale avec l'Angola	Analyse > perspectives.
Question publiée au JO le : 18/12/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 16/04/2013 Date de renouvellement : 15/10/2013 Date de renouvellement : 27/05/2014 Date de renouvellement : 14/10/2014 Date de renouvellement : 10/02/2015 Date de renouvellement : 26/05/2015 Date de renouvellement : 10/11/2015 Date de renouvellement : 21/06/2016 Date de renouvellement : 01/11/2016 Date de renouvellement : 18/04/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des Français travaillant en Angola. Il existe dans de nombreux pays du monde des conventions fiscales, permettant le développement d'entreprises françaises ou dirigées par des Français, qui n'existent pas encore en Angola. Cette situation empêche les dirigeants français d'être attractifs pour les cadres français susceptibles de s'expatrier car soumis à une double imposition, en France et en Angola. La stabilité du pays l'amène à lui demander si d'une part, le projet d'une convention fiscale entre la France et l'Angola a été envisagé et d'autre part, si tel est le cas, à quelle date cette convention serait susceptible d'être mise en place.